

**FICHE D'INSCRIPTION**  
**3e SALON DES ARTS DE LA MAISON**  
**15 AU 18 AVRIL 2026 - HILTON HOTEL TAHITI**

Si vous souhaitez participer à la 3e édition du Salon des arts de la maison qui se déroulera du 15 au 18 avril 2026 au Hilton Hotel Tahiti, merci de remplir cette fiche d'inscription. Vous avez jusqu'au 06 février (avant midi) pour déposer ce document et les pièces à fournir sur l'adresse mail [developpement.art@administration.gov.pf](mailto:developpement.art@administration.gov.pf).

**Avant tout, vérifiez que vous correspondez aux critères d'inscription :**

- Être artisan traditionnel recensé au Service (en association ou patentés) ; Si vous n'êtes pas recensé vous pouvez le faire en ligne sur [www.artisanat.pf](http://www.artisanat.pf) ou demander une fiche de recensement à l'adresse mail [developpement.art@administration.gov.pf](mailto:developpement.art@administration.gov.pf) ;
- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Proposer des créations qui correspondent au thème de l'événement ;
- Envoyer 5 photos de vos créations ;
- Entrer dans l'une des catégories suivantes : linge de maison et *tifaifai*, sculpture-gravure, vannerie, décoration d'intérieur et de table (coquillages, poterie, vaisselle en céramique, décoration de table, etc.)

**Il faudra également fournir avec cette fiche les documents suivants :**

- Une copie d'une pièce d'identité ou du permis de conduire ;
- 5 objets en photo, avec un seul objet par photo, pris sur un fond uni. Les objets présentés doivent être les plus représentatifs de votre travail.

**Informations générales :**

- Période d'inscription : du 26 janvier au 06 février 2026
- Période de sélection : entre le 16 et le 27 février 2026
- Réunion d'informations des sélectionnés : le 3 mars
- Période de création de l'œuvre individuelle : du 3 mars au 3 avril
- Présentation de l'œuvre individuelle et audition par le jury d'experts : du 7 au 10 avril
- Décoration des tables du concours collectif : le 14 avril
- Période de vote du public : du 15 au 18 avril (12h)

Les équipes du Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i* reviendront vers vous pour accuser réception de votre inscription. **Attention, votre inscription ne vaut pas confirmation de participation à l'événement.** Les artisans sélectionnés ou non seront prévenus par e-mail à partir du 27 février.

*Māuruuru roa !*

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

NOM / Prénom :.....

N° de téléphone :..... E-mail :.....

Commune de résidence :.....

**INFORMATIONS PROFESSIONNELLES**

Nom de votre enseigne (si patenté) OU nom de l'association, de la fédération ou du comité artisanal à laquelle vous êtes adhérent : .....

N° Tahiti : .....

Êtes-vous recensé au Service de l'artisanat traditionnel ? *Une seule réponse possible*

- Oui
- Oui, je viens de le faire en ligne via le site internet
- Oui, je viens de déposer ma fiche de recensement auprès du Service de l'artisanat traditionnel
- Non

Préciser les types de produits qui seront exposés : .....

**CONCOURS INDIVIDUEL**

**Le concours de "la plus belle création" est obligatoire lors de la 3e édition du Salon des arts de la maison.**

Selon votre choix vous serez amenés à participer à un concours de création sur le thème "FARE MĀTUTUĀ, FARE TAUNEI, FARE TAUHOU" au travers d'un voyage dans le temps. Cette édition explore la maison d'antan, façonnée par les traditions et les savoir-faire transmis ; celle d'aujourd'hui, reflet des usages contemporains et de la créativité actuelle ; et celle de demain, pensée comme un espace durable, innovant et respectueux de l'héritage culturel. À travers cette lecture du passé, du présent et du futur, le salon met en lumière l'évolution de la maison polynésienne et la richesse de l'artisanat qui l'accompagne.

Dans quelle catégorie souhaitez-tu t'inscrire au concours de "la plus belle création" ? *Plusieurs réponses possibles*

- Linge de maison
- Tifaifai
- Sculpture-gravure
- Vannerie
- Décoration d'intérieur et de table (poterie, vaisselle en céramique, décoration de table, coquillages)

### CONCOURS COLLECTIF

Le concours de "la plus belle table d'honneur de mariage" est obligatoire. Tu as le choix de te positionner dans l'un des 3 univers suivants, et réaliser, avec la collaboration d'autres artisans, la décoration d'une table de mariage. Les trois tables seront exposées **durant toute la durée de l'événement**, et soumises exclusivement au vote du public présent sur les lieux.

Dans quel univers souhaitez-tu participer au concours collectif ? *Une seule réponse possible*

- La table de mariage d'antan « *Te 'aira'amā'a ha'aipoipora'a mātutuā* »
- La table de mariage d'aujourd'hui « *Te 'aira'amā'a ha'aipoipora'a taunei* »
- La table de mariage de demain « *Te 'aira'amā'a ha'aipoipora'a tauhou* »

### ATELIERS D'INITIATION

Souhaites-tu proposer et animer un atelier lors du Salon des arts de la maison ?

- Oui
- Non

Nom de l'atelier :.....

Type d'atelier :..... Description de l'atelier :.....

Durée de l'atelier :..... Capacité d'accueil :.....

Besoins logistique :..... Tarif de l'atelier :.....

### PIÈCES À JOINDRE

**Joindre à ce formulaire :**

- Une pièce d'identité ou permis de conduire ;
- 5 objets en photo, avec un seul objet par photo, pris sur un fond uni. Les objets présentés doivent être les plus représentatifs de votre travail. À envoyer par mail sur [developpement.art@administration.gov.pf](mailto:developpement.art@administration.gov.pf)

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service par téléphone au 40 54 54 00 ou par mail sur l'adresse suivante**  
[developpement.art@administration.gov.pf](mailto:developpement.art@administration.gov.pf)

*Les données à caractère personnel recueillies sur cette fiche sont enregistrées dans un fichier informatisé du Service de l'artisanat traditionnel ayant pour finalité l'inscription au salon des arts de la maison et le recensement des artisans traditionnel en Polynésie.*

*Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public du service de l'artisanat de soutien et développement de cette filière. Les données saisies sont conservées le temps nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement.*

*Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement de vos données à caractère personnel. Pour les exercer, vous devez adresser un courrier au Service de l'artisanat traditionnel, accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité, par courrier électronique : [secretariat.artisanat@administration.gov.pf](mailto:secretariat.artisanat@administration.gov.pf) ou par voie postale :*

*B.P. 4551, 98713 Papeete – TAHITI.*

*Vous pouvez saisir la déléguée à la protection des données : [dpo@informatique.gov.pf](mailto:dpo@informatique.gov.pf) pour toute question ou réclamation. Vous pouvez également saisir la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.*